

COMMUNE DE ROINVILLE

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mil vingt et quatre, le 10 avril à 20h00

Le conseil municipal de la commune de ROINVILLE, réuni en session ordinaire, à la Grange de Malassis, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guillaume BELLINELLI, maire de la commune,

Date de convocation : 4 avril 2024,

Étaient présents : Guillaume BELLINELLI, Jean-Yves SANCHEZ, Lise DUHAY, Jonathan BENOUDNINE, Estelle PRUVOST, Anne BELLINELLI, Nathalie LAPINA, Éric DAUVILLIERS, Hugo BARILLER, Hervé FLEMAL, Sylvianne SOREL

Étaient absents excusés : Joseline PINTO (pouvoir à Guillaume BELLINELLI), Paul FUGAZZA, (pouvoir à Estelle PRUVOST), Caroline SABATIER (pouvoir à Éric DAUVILLIERS), Murielle PAYOUX (pouvoir à Sylviane SOREL)

Il a été procédé selon l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil municipal. Hugo BARILLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite prendre acte de la démission de Caroline Sabatier suite à la réception d'un mail de sa part le 26 octobre 2023. (NB : un courrier officiel n'ayant pas été reçu depuis et le simple mail trop ancien ne pouvant pas être transmis au Préfet, la démission n'est pas effective).

Les membres adoptent le procès-verbal du 29 mars.

Ordre du jour

Monsieur le Maire explique le mode de calcul des taux selon la délibération.

**DELIBERATION 2024-04 :
VOTE DES TAXES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir en 2024 les taux des taxes communales de 2023,

FIXE ainsi qu'il suit les taux d'imposition des taxes communales pour l'exercice 2024,

	TAUX COMMUNAL 2024	BASES PREVISIONNELLES 2024	PRODUITS ATTENDUS 2024
TAXE FONCIERE	30.16 %	2 144 000	646 630 €
TAXE FONCIERE NON BATI	57.51 %	75 500	43 420 €
TAXE D'HABITATION	11.50 %	286 600	32 960 €
TOTAL			723 010 €

Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention : 0

Pour les subventions attribuées, Nathalie LAPINA expose les montants décidés lors de la commission vie associative réunie le 15 mars dernier :

- *Caisse des écoles 3 000 € de participation au voyage scolaire et aux activités sportives de l'école ;*
- *Pour le CCAS, une augmentation à 9 000 € pour les pots de muguet offerts aux seniors, le repas et les colis de fin d'année ainsi qu'une aide au permis de conduire qui sera une nouveauté cette année. Le CCAS aide également les Roinvillois en difficultés.*
- *Budget transport, 5 240 € de subvention d'équilibre comme chaque année ;*
- *Académie des sources 3 910 € pour aider les élèves de moins de 18 ans ainsi que l'organisation de la Fête de la musique ;*
- *Amicale Sports Loisirs Sermaise, 408 € pour 34 roinvillois et 200 € de fonctionnement ;*
- *Les Amis de la Caisse des Ecoles, 700 € dont 200 € de fonctionnement et 500 € pour un réfrigérateur ;*
- *Les Bottes de Sept Lieues, 900 € dont 200 € de fonctionnement et 700 € pour la randonnée gourmande ;*
- *Capteurs d'Images de Roinville 400 € ;*
- *Demonfest 200 € pour l'organisation d'un festival. Hervé FLEMAL s'interroge sur la fait de savoir si cette association est pas domiciliée à Roinville ou dans le 28 ;*
- *Fédération des Chasseurs d'Île de France 800 € pour l'organisation du repas des chasseurs*
- *Football Club Roinville/Sermaise 2 000 € ;*
- *Moto club Rock'n'road 1 000 € ;*
- *Les Nageurs du Dourdannais 500 € pour un projet sportif en lien avec les jeunes ;*
- *Sauvons le patrimoine de Sermaise 200 €, lorsque la commune aura besoin, l'association aidera ;*
- *La Soie dans tous ses états, 900 €, pour une sortie pour découvrir la soie et un défilé pour promouvoir l'association.*
- *Le Tennis club de Roinville : 4 225 € dont 1020 € pour deux jours stages proposés aux enfants dans l'année, 2 255 € pour le Scolatennis les cours dans l'école, 750 € pour une animation « dark night », et 200 € pour le fonctionnement comme pour chaque association.*

Sylviane SOREL demande confirmation si les 2255 € correspondent à ce que la mairie payait avant par la coopérative, et Nathalie LAPINA précise que dorénavant cela est inclus dans les subventions. Sylvianne SOREL propose de faire une interruption de séance afin que le président du club explique, Monsieur le Maire indique que tout le monde a très bien compris, pour le Scolatennis, une délibération était prise chaque année pour payer l'intervenant en tant que vacataire ce qui est instable juridiquement pour une collectivité. D'un commun accord avec le Président, en sous-traitant le Scolatennis, le club bénéficie d'une subvention de la fédération permettant d'ouvrir un champ de cours plus élargi notamment pour les plus petits. Sylvianne SOREL pensait que le paiement se faisait au préalable par la coopérative scolaire (NB : ce qui est inexact), et souhaite préciser que le montant de la subvention 2024 englobe une prestation existante payée dans la subvention.

Hervé FLEMAL remarque qu'il y a cinq nouvelles associations, et il n'est pas d'accord pour subventionner des associations hors commune. Pour « l'Amicale Sports Loisirs Sermaise », s'il y a des Roinvillois dans les associations de Sermaise, il y a des Sarmates dans les associations de Roinville, notamment à l'Académie des sources, il ne voit donc pas pourquoi nous subventionnons des associations de Sermaise. Il s'interroge pour Demonfest et Sauvons le patrimoine de Sermaise, auxquelles il est proposé 200 €, pourquoi 408 € à l'Amicale Sports Loisirs Sermaise et surtout pourquoi 800 € à la Fédération des Chasseurs d'Île de France, pourquoi il n'y a pas de cohérence dans les nouvelles associations à 200 € et voir pour l'an prochain selon ce qu'elles font.

Nathalie LAPINA précise que rien n'est décidé et que ce sont des choses vues entre membres de la commission vie associative après débat en permettant d'ouvrir à d'autres associations car les associations roinvilloises sont peu nombreuses, dans le but d'aider les Roinvillois dans leurs cotisations, dans leurs déplacements et dans les événements. L'exemple du club de foot partagé entre Sermaise et Roinville où tout le monde s'y retrouve est éclairant. En revanche, pour la danse ou la gym, les Roinvillois vont à Dourdan ou Sermaise où il y a l'ASLS subventionnée cette année. Cette aide est un petit budget pour aider les parents car la mairie vient en soutien comme pour l'auto-école quand les élèves seront aidés pour passer le permis. Un retour est espéré par ce versement d'aide.

Hervé FLEMAL demande pourquoi il n'y a pas de subventions venant d'autres mairies, Nathalie LAPINA pense que c'est parce qu'on n'a jamais été les chercher et précise qu'elle ne les a pas rencontrées. Hervé FLEMAL redit qu'il est contre ces trois subventions quand certaines associations n'ont rien depuis des années des autres communes. Nathalie LAPINA précise que c'est aux associations d'aller chercher les subventions des communes, du département, de la région, de la communauté de communes. Monsieur le Maire indique que des associations perçoivent déjà des subventions d'autres communes comme le Football Club Roinville/Sermaise domicilié à Sermaise, et perçoivent un peu plus de Roinville.

Éric DAUVILLIERS accepte d'aider d'autres associations mais il faut harmoniser le montant donné aux associations extérieures car celles qui ont eu une somme importante pourrait demander encore plus l'année d'après.

Monsieur le Maire précise que l'ASLS perçoit 12 € par Sarmate. Lorsque le Président est venu le rencontrer, il a demandé la même chose pour les Roinvillois que pour les Sarmates (à savoir 12 € de prise en charge de la cotisation annuelle). De plus, cette association a plus d'adhérents Roinvillois que les associations roinvilloises hors tennis. Pour la fédération de chasse, il y a 200 € comme pour toutes les associations et 600 € pour le projet d'investissement qui est le repas en coordination avec la commune. Le décalage dans le traitement pour les autres associations est la subvention de fonctionnement uniquement de 200 € pour Sauvons le patrimoine de Sermaise et Demonfest qui est une association Roinvilloise, présidée par un Roinvillois. Les nageurs du Dourdannais ont demandé sur un projet d'investissement pour aller nager avec leurs élèves de façon plus performante en province. Le standard est de 200 € pour tout le monde en fonctionnement, certains investissements sont refusés et pour l'ASLS, cela ressemble au mode de calcul pour l'Académie des sources car la commune subventionne la cotisation aux jeunes. Nathalie LAPINA précise qu'il y a 9 roinvillois pour lesquels la commune verse 90 € par élève.

Hervé FLEMAL demande si une réduction est appliquée par l'ASLS aux Roinvillois puisqu'on verse 12 € par adhérent. Monsieur le Maire confirme que non, ni pour les Sarmates.

Il est précisé qu'aucune demande n'a été reçue des pompiers, de la croix rouge et du théâtre.

Éric DAUVILLIERS n'est pas contre ces nouvelles subventions mais a peur que l'année prochaine d'autres associations hors commune nous sollicite. Monsieur le Maire précise que la limite sera à 200 € de fonctionnement et sur étude du dossier pour les projets d'investissement.

Hervé FLEMAL se dit choqué par le versement à Sauvons le patrimoine de Sermaise. Monsieur le Maire confirme que le titre de l'association peut surprendre mais les membres ont une compétence

certaine car ils ont accompagné les rénovations patrimoniales de l'Eglise de Sermaise et ils recherchent de nouveaux dossiers patrimoniaux dans le Dourdannais. Avec l'attribution du label Village d'avenir pour l'église et le projet de rénovation du lavoir de Mesnil-le-grand, ils sont venus le rencontrer pour proposer leur accompagnement. C'est utile car ils ont la connaissance de ce type de dossiers.

Sylvianne SOREL indique que l'association des Granges demandera peut-être aussi une subvention l'année prochaine car eux aussi sont compétents.

Monsieur le Maire précise qu'il y a une hypocrisie générale dans la gestion des subventions aux associations du Dourdannais qui utilisent les équipements de la CCDH puisque les équipements sportifs ont tous été transférés, les associations sont intercommunales puisqu'elles utilisent les équipements intercommunaux. C'est logique que chaque commune subventionne les associations qui portent un projet associatif dans une structure intercommunale. L'Académie des sources a moins de Roinvillois que de membres d'autres communes à l'inverse de l'ASLS qui a 34 Roinvillois. La Caisse des écoles c'est essentiellement des Roinvillois ; par contre les bottes de 7 lieux, les capteurs d'images, Demonfest, la société de chasse ont une minorité de roinvillois, et la plupart sont dans ce cas à l'exception du Tennis club. L'ensemble des communes devraient travailler ensemble sur les dossiers de subventions intercommunales, des discussions positives ont déjà eu lieu avec certaines communes, il faut montrer l'exemple. L'ALSL fait de superbes spectacles de danses et est subventionnée par l'association des maires ruraux.

Sylvianne SOREL rappelle que Comité des fêtes et Roinville animations n'existent plus. Monsieur le Maire précise qu'il y a aussi Les cheveux argentés, et que les associations n'existent plus mais que les évènements ont presque tous été internalisés par la commune excepté les sorties de bus des cheveux argentés.

DELIBERATION 2024-05 : SUBVENTIONS 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 97 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

VU les propositions validées par la commission vie associative ci-dessous,

Article 657364 :

Caisse des Ecoles	3 000 €
-------------------	----------------

Article 657363 :

Centre Communal d'Action Sociale	9 000 €
----------------------------------	----------------

Article 65736221 :

Régie Transports	5 240 €
------------------	----------------

Article 65748 :

Académie des sources	3 910 €
Amicale Sports Loisirs Sermaise	408 €
Les Amis de la Caisse des Ecoles	700 €
Les Bottes de Sept Lieues	900 €
Capteurs d'Images de Roinville	400 €
Demonfest	200 €
Fédération des Chasseurs d'Ile de France	800 €
Football Club Roinville/Sermaise	2 000 €
Moto club Rock'n'road	1 000 €
Les Nageurs du Dourdannais	500 €
Sauvons le patrimoine de Sermaise	200 €
Soie dans tous ses états	900 €
Tennis Club	4 225 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE le montant des subventions attribuées au titre de l'exercice 2024,
DIT que les crédites seront inscrits au budget primitif de la commune.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Monsieur le Maire passe au vote du budget primitif examiné en bureau communal à deux reprises préparé avec les membres de la commission finances. Il est arrêté à 1 221 675 € en fonctionnement et 357 064 € en investissement incluant les restes à réaliser identifiés. Le compte administratif et le compte de gestion seront votés ultérieurement à cause d'un délai de réponse long de la trésorerie. Une analyse pluriannuelle des précédentes années a été jointe depuis le BP 2020 a été remis sur table sachant le compte administratif 2023 est pour l'instant provisoire. Une présentation avec des graphiques sera faite lors du BS.

Hervé FLEMAL précise que jusqu'à aujourd'hui, c'était une version provisoire et incomplète du BP et qu'on ne vote pas le CG et la CA 2023, ce qui ne s'est pas fait depuis de nombreuses années. Normalement, même dans la comptabilité privée, on valide le budget de l'année écoulée. Aujourd'hui il faut voter le budget 2024 sans connaître les transferts de masses de l'année écoulée. Ce budget prévisionnel permettra de payer les factures et salaires avant le budget supplémentaire. Le budget se construit des mois à l'avance avec les devis préalables d'investissement et les demandes de subventions, puis on réfléchit au fonctionnement. Lors du budget 2023, il était prévu un PPI jusqu'à la fin de la mandature et il n'existe toujours pas alors qu'il ne reste que deux années de mandature, s'il est fait la 5^e année, ça n'a plus d'intérêt. Il précise qu'il ne votera pas pour compte tenu des approximations des restes à réaliser, il ne votera pas contre puisqu'il n'a pas d'arguments mais compte tenu du non-respect des délais de 12 jours. Sylvianne SOREL insiste sur le délai de 12 jours d'envoi non respecté. Monsieur le Maire indique qu'il y avait un problème technique. Hervé FLEMAL indique qu'il a eu accès à très peu de factures présentées, aucun détail sur les heures supplémentaires des employés municipaux et le coût pour la commune, il y a des erreurs d'imputations, il n'y a pas de comptes d'immobilisations. Monsieur le Maire précise que la commission s'est réunie huit ou neuf fois et que M. FLEMAL répète les mêmes questions systématiquement alors que des réponses ont la plupart du temps été apportées. Le CG n'est pas encore fourni à cause d'écritures et ajustements non pris en charge et que le budget devait être voté avant le 15 avril. Il rappelle que d'autres collectivités ont un système similaire, la communauté de communes vote en décembre. Hervé FLEMAL rappelle que tous les ans du matériel est acheté et qu'il n'y a pas d'inventaire pour les suivre, monsieur le Maire le rejoint et dit qu'il a fallu deux ans pour avoir un planning des espaces verts qui sera décliné pour les bâtiments avec certaines mises aux normes notamment électriques et avait évoqué avec Jean-Yves SANCHEZ l'inventaire à faire. Hervé FLEMAL rappelle qu'en comptabilité communale il n'y a pas de comptes de fournisseurs et il faut rechercher dans chaque compte ce qui a été payé à un tiers, avec un logiciel Ad'hoc cela devrait être fait, il faut réagir, il ne reste que deux ans de mandat.

Monsieur le Maire précise qu'il existe un document source de PPI de 2021 enrichi par les élus avec des périodicités, chaque année des investissements sont piochés selon les capacités de financement. Avec un excédent de 200 000 € et des investissements autour de 200 000 €, c'est limité à moins d'ouvrir des lignes de crédit chaque année. Cette année, par exemple le terrain de basket avance. Hervé FLEMAL indique que le projet d'acquisition de la maison en face de l'église va bousculer le PPI fait il y a trois ans puisqu'il n'y était pas. Il faut donc retirer des idées qui ne se feront pas et lancer les demandes de subventions pour les autres. Monsieur le Maire évoque les mises en conformités électriques et les travaux de voirie (la route de la forêt et des granges est même envisagée) évoqués lors de la dernière commission travaux, les devis ont été réceptionnés. Hervé FLEMAL insiste sur l'actualisation du PPI au regard des projets en cours ou plus urgent avec les subventions envisagées, Monsieur le Maire reprécise que les subventions sont aléatoires et rappelle l'exemple de l'éclairage public qui a mis 3 ans à aboutir. Il rappelle la non réponse de l'ANS pour le dossier de l'éclairage du tennis, les délais très longs d'attribution et que la commune est limitée dans sa capacité d'investissement. L'exemple d'Aldi est cité par Hervé FLEMAL et Monsieur le Maire précise que la commune n'est pas un acteur direct dans ce dossier. Hervé FLEMAL souhaite

qu'une analyse des comptes soit faite tous les mois, et que des indicateurs d'heures supplémentaires soient construits pour chaque agent. Monsieur le Maire précise qu'il ne voyait pas les bulletins de salaire sur l'année 2023 et que cela est rétabli depuis le début de l'année 2024. Hervé FLEMAL ne comprend pas pourquoi la commune n'est pas équipé de bons outils et Estelle PRUVOST dit qu'il est important de se voir régulièrement pour travailler communément et anticiper. Monsieur le Maire indique que des économies ont déjà été trouvées sur les lignes téléphoniques. Hervé FLEMAL insiste sur l'intérêt d'acquérir la dernière version de Berger Levraut et à l'inscrire au PPI.

Sylvianne SOREL résume en disant que s'il n'y a pas ce qu'il faut, c'est parce que les subventions mettent du temps à arriver, le logiciel ne fonctionne pas, tout est extérieur et rien n'est de notre faute au sens large du conseil municipal. Monsieur le Maire reprécise que les subventions sont longues à arriver et aucune réponse n'est reçue pour certaines. Pour le logiciel, l'ancienne secrétaire générale n'avait jamais fait remonter de difficultés sur celui-ci et c'est la nouvelle qui en a parlé. Hervé FLEMAL rappelle que ça fait deux ans qu'il demande un tableau de suivi des subventions demandées et acceptées ou non, il n'y a aucun suivi, ce tableau permettrait de relancer au bout de quelques mois. Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions sont annoncées en conseil. Monsieur le Maire propose de faire un débat type rapport d'orientation budgétaire lors du vote du BS et de procéder au vote du BP.

**DELIBERATION 2024-07 :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET COMMUNAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'avis de la commission des finances,

CONSIDÉRANT la présentation du budget primitif 2024, par chapitre, faite Monsieur le Maire pour un total par section comme suit :

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 221 675 €
- Recettes : 1 221 675 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 357 064 € (BP 190 664.97 + RAR 166 399.03)
- Recettes : 357 064€ (BP 250 501.50 + RAR 106 562.50)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 7 abstentions,

APPROUVE le budget primitif 2024,

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 7

Pour le BP transport, Monsieur le Maire précise que ce sont les mêmes chiffres que l'année dernière à savoir 35 240 € pour le fonctionnement et 8 560 € pour l'investissement. L'emprunt du bus est terminé. Nous sommes en attente de régularisations de recettes d'Ile de France mobilités pour 36 000 € car ils étaient en attente de documents jamais transmis par les services depuis 2020, puis 7 à 8 000 € par an devrait être versé par IDFM en système glissant.

**DELIBERATION 2024-07 :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET TRANSPORT**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'avis de la commission des finances,

CONSIDÉRANT la présentation du budget primitif transport 2024, par chapitre, faite Monsieur le Maire pour un total par section comme suit :

EXPLOITATION

- Dépenses : 35 240 €
- Recettes : 35 240 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 8 560 €
- Recettes : 8 560 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2024.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire précise que le schéma directeur de mobilité est en cours de refonte et les RER seraient terminus à la gare d'Austerlitz grande ligne car il y a un problème technique gare Saint-Michel empêchant les trains de circuler. Puis des trains semi-direct pour Paris seraient mis en place. Les élus du territoire se sont mobilisés ainsi que d'autres maires concernés. Un TER plus longs devraient être développé une fois par heure. Une motion a donc été proposée pour vote en conseil municipal de tous les maires de l'Essonne. Monsieur le Maire précise que la CCDH a délibéré lundi dernier sur cette motion et fait lecture de la note de synthèse de la CCDH : « Le schéma directeur du RER C a fait l'objet d'une importante concertation organisée par Île-de-France Mobilités, autorité régionale régulatrice des transports, avec les élus du département au cours de laquelle différents scénarios ont été présentés.

Le scénario privilégié depuis décembre dernier, dit « débranchement nord », consiste à scinder en une partie nord et une partie sud l'actuel RER C. Ainsi, les trains en provenance de Dourdan et d'Etampes auraient alors pour terminus définitif la gare d'Austerlitz en surface. Dès lors, les usagers des branches Dourdan et Etampes ne seraient plus en mesure d'accéder au centre de Paris, sans correspondance.

Quand le scénario « débranchement nord » prévoit une amélioration de la robustesse du RER C, la perte d'accès direct au cœur de Paris et le rallongement des trajets qui l'accompagne, ne sont pas acceptables pour les habitants des communes concernées.

L'enjeu principal du schéma directeur étant d'adapter l'offre de la ligne C à l'évolution des besoins de ses usagers et au regard de l'aggravation des conditions de transport des utilisateurs de cette ligne (dégradation de la ponctualité, suppression de trains, manque de conducteurs, carence de service le soir en semaine et les weekends...), la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix soutient toute proposition qui permettrait de répondre aux attentes des habitants des communes du Sud Essonne consistant notamment à fiabiliser et réduire les temps de trajet.

À ce titre, la CCDH entend s'associer à la mobilisation d'élus du département qui sollicitent, auprès d'Île-de-France Mobilités, un approfondissement des questions de régularité, de temps de trajets et de fréquence des missions du RER C, préalablement à l'adoption du schéma directeur.

En outre, la CCDH, en lien avec ses communes membres, recherche activement d'autres perspectives d'amélioration de la desserte des habitants du Sud Essonne, qui compléteraient les engagements et investissements inscrits dans ledit schéma.

À cet effet, les communes de Châteaudun et de Dourdan entendent promouvoir le développement des TER, par la création d'un TER semi-direct en provenance de Châteaudun vers Paris, avec des arrêts à Dourdan et Brétigny-sur-Orge, assortie d'une fréquence soutenue. La mise en place de trains semi-directs, tout en leur assurant une fréquence appropriée aux besoins des usagers constitue une réelle opportunité qu'il convient d'approfondir avec la Région Val de Loire.

L'investissement serait incomparable aux coûts du Grand Paris, dont les retombées positives pour les habitants du Sud Essonne ont été particulièrement faibles, voire inexistantes, en matière de transports.

Étant précisé par ailleurs que la convention signée en 2022 avec l'exploitant du réseau régional (SNCF) arrive à son terme fin janvier 2031, il apparaît que l'enjeu de l'avenir des transports en commun est d'associer robustesse des réseaux de proximité avec une fréquence suffisante de trains directs et semi-directs afin de réellement rapprocher l'ensemble des Franciliens de la Capitale.

Dans ce cadre, il est proposé d'adopter une motion en vue de

- *soliciter auprès d'Ile-de-France Mobilités un travail approfondi avec les élus du département, sur les questions de temps de trajet, de fréquence des trains, de robustesse et du maintien de la connexion des branches Dourdan et Etampes avec le centre de Paris,*
- *soutenir une amélioration de l'offre de transport du RER C, par l'adoption d'un schéma directeur prenant en compte les besoins et attentes des habitants des communes du Sud Essonne,*
- *soutenir le développement du réseau des TER en provenance de Châteaudun, par la mise en place de trains semi-directs comportant des arrêts à Dourdan et Brétigny-sur-Orge, en complément du schéma directeur du RER C,*
- *Solliciter la Région Centre Val de Loire, la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilités afin de poursuivre la mise en œuvre d'une desserte TER semi-directe reliant les communes de Châteaudun, Dourdan, Brétigny-sur-Orge et Paris suffisamment fréquente pour offrir aux usagers de ce réseau une capacité de transport répondant aux besoins professionnels, médicaux, culturels et touristiques. »*

Hugo BARRILLER demande si des investissements de voirie seront faits. Monsieur le Maire acquiesce, les premiers l'ont été à la suite de l'accident survenu à Brétigny-sur-Orge. Un poste d'aiguillage sera rénové chaque année entre 2025 et 2030. À Dourdan, cela sera en 2026. Les travaux se dérouleront comme chaque année pendant les périodes de vacances et en nocturne, des bus de remplacement seront mis en place. Hugo BARRILLER précise qu'il y a un gros manque d'informations aux usagers, même au quotidien. Monsieur le Maire précise que des statistiques entrées et sorties de toutes les gares sont mises en place et que les informations données aux usagers du RER sont souvent contradictoires liées à des problèmes de recrutement de chauffeurs.

**DELIBERATION 2024-08 :
MOTION POUR UNE AMELIORATION DE L'OFFRE DE TRANSPORT
AUX HABITANTS DU SUD ESSONNE**

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT le projet de schéma directeur du RER C, dont les scénarios présentés ne répondent pas aux attentes et besoins des habitants du Sud Essonne et notamment des habitants du territoire de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix,

CONSIDÉRANT la nécessité d'approfondir les questions de temps de trajet, de fréquence des trains, de robustesse de la ligne du RER C, mais également du maintien de la connexion des branches Dourdan et Etampes avec le centre de Paris,

CONSIDÉRANT que la mobilisation des TER est une solution complémentaire qui améliorerait les conditions de desserte vers Paris des habitants empruntant la branche Dourdan,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

2024-08

SOLLICITE auprès d'Ile-de-France Mobilités un travail approfondi avec les élus du département, sur les questions de temps de trajet, de fréquence des trains, de robustesse et du maintien de la connexion des branches Dourdan et Étampes avec le centre de Paris.

SOUTIENT une amélioration de l'offre de transport du RER C, par l'adoption d'un schéma directeur prenant en compte les besoins et attentes des habitants des communes du Sud Essonne.

SOUTIENT le développement du réseau des TER en provenance de Châteaudun, par la mise en place de trains semi-directs comportant des arrêts à Dourdan et Brétigny-sur-Orge, en complément du schéma directeur du RER C.

SOLLICITE la Région Centre Val de Loire, la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités afin de poursuivre la mise en œuvre d'une desserte TER semi-directe reliant les communes de Châteaudun, Dourdan, Brétigny-sur-Orge et Paris suffisamment fréquente pour offrir aux usagers de ce réseau une capacité de transport répondant aux besoins professionnels, médicaux, culturels et touristiques.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses d'Hugo BARILLER demandant si nous avions des nouvelles de deux conseillers jamais là : Murielle PAYOUX et Caroline SABATIER car il aimait comprendre pourquoi elles ne sont jamais là. Sylvianne SOREL dit que la question aurait pu être posée plus tôt pour Caroline et que Murielle est absente que depuis quelques conseils municipaux. Hervé FLEMMAL précise que toutes les deux n'habitent plus la commune. Sylvianne SOREL revient sur la lettre de Caroline SABATIER évoquée en début de séance alors qu'elle a été faite depuis longtemps. Monsieur le Maire précise qu'il a le mail là et qu'il a consulté la préfecture et précise que lorsqu'on est adjoint, pour démissionner il faut le notifier au Préfet chose qu'elle avait faite mais le retrait de la délégation s'est opéré avant, la demande de démission était donc nulle et non avenue. Pour un conseiller, un courriel suffit qu'il a été retrouvé en rangeant ses courriels. Sylvianne SOREL dit qu'il lui semble que ce courrier a déjà été évoqué et dit qu'une réponse lui avait été donnée que même pour raison d'absence ce n'était pas une raison suffisante pour demander la démission d'un conseiller. Monsieur le Maire précise qu'elle continuait de s'impliquer en donnant son pouvoir et qu'il va la rappeler et qu'il va vérifier le règlement intérieur. Éric DAUVILLIERS indique qu'elle va bien.

Monsieur le Maire précise ensuite qu'il n'a pas reçu de courrier de Murielle PAYOUX souhaitant démissionner. Hugo BARILLER redit qu'il a du mal à comprendre d'être sur une liste et d'être presque systématiquement absent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h13.

Fait à Roinville, le 10 avril 2024,

Le Maire,
Guillaume BELLINELLI

Le Secrétaire,
Hugo BARILLER